



# UNION FEDERALE CONTRE LES NUISANCES DE L'AEROPORT DE STRASBOURG-ENTZHEIM

BP 60131 67960 Entzheim - [contact@ufnase.fr](mailto:contact@ufnase.fr)

[www.ufnase.fr](http://www.ufnase.fr)

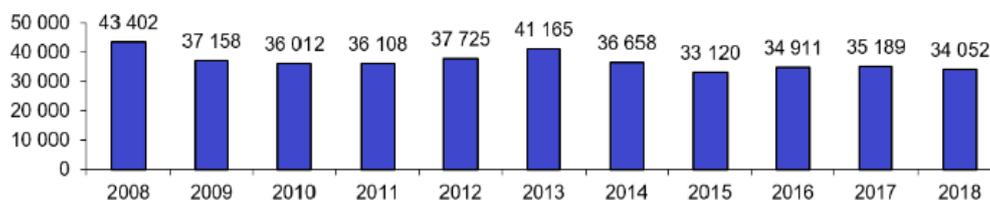
Association agréée dans les domaines de la protection de la nature, de l'environnement et du cadre de vie

## Lettre aux adhérents

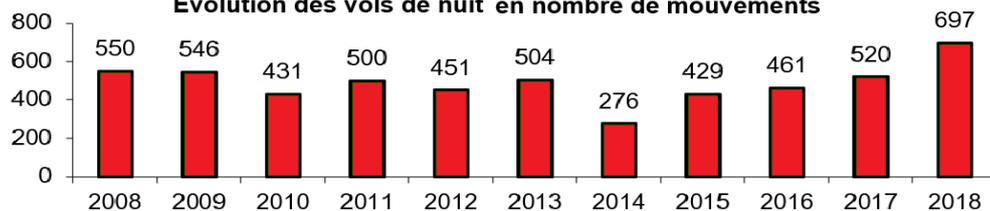
Mai 2019

## Evolution du trafic et des vols de nuit à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim

Evolution du nombre de mouvements



Evolution des vols de nuit en nombre de mouvements



L'Aéroport poursuit son développement avec de nouvelles destinations principalement de loisir assurées par des compagnies low-cost et charter.

Interpelée les années précédentes sur l'augmentation exagérée du nombre de dérogations accordées, la direction de l'aéroport désigne l'encombrement de l'espace aérien et la saturation du contrôle aérien comme responsables de cette situation.

## dérogations / infractions



Notre rencontre, en décembre 2018, avec la Direction des Services de la Navigation Aérienne (DSNA), nous a appris qu'un retard au décollage de quelques minutes peut finir en retard de plusieurs heures à l'arrivée par l'attente de la disponibilité d'un nouveau créneau dans l'espace aérien.

Ces nouvelles destinations situées sur le pourtour méditerranéen, dans un espace aérien déjà saturé, risquent d'accroître encore davantage le nombre de vols de nuit.

## Lettre ouverte suite au survol d'un avion de chasse

Le vendredi 26 avril, un Mirage III de l'Armée de l'air a survolé à trois reprises l'aéroport à très basse altitude en effectuant des virages sur l'aile au-dessus des habitations avec remise des gaz, provoquant un bruit assourdissant.

L'UFNASE a immédiatement réagi en envoyant une lettre ouverte au Gouverneur militaire de Strasbourg, au Délégué militaire départemental du Bas-Rhin, au Préfet du Grand-Est et du Bas-Rhin, au Directeur de l'aviation civile du Grand-Est et au Directeur de l'aéroport.

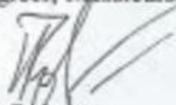
Ce jour 26 avril 2019 à 12h25, un avion militaire a survolé à 3 reprises successives l'aéroport d'Entzheim puis a effectué un virage au-dessus des habitations de Duppigheim, Entzheim et Lingolsheim à une altitude d'environ 200 mètres dans un vacarme assourdissant.

Je vous prie de bien vouloir m'indiquer les motifs ayant conduit à ces survols d'habitations à très basse altitude. En aucun cas, il ne peut s'agir d'exercices à vocation militaire. Merci de m'indiquer quelle autorité militaire et/ou civile a autorisé ces vols.

Il est inadmissible que de tels survols militaires à basse altitude de l'agglomération strasbourgeoise soient encore autorisés de nos jours alors qu'ils ne sont d'aucune utilité et que toutes les autorités sanitaires dénoncent les conséquences néfastes du bruit et de la pollution sur la santé des habitants.

Il serait grand temps de mettre fin à ces pratiques datant du siècle dernier.

Restant à votre disposition pour toute précision, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes très respectueuses salutations.



Francis Rehmer  
Président de l'UFNASE

Une copie en a été envoyée au Président de l'ACNUSA et aux « Dernières Nouvelles d'Alsace ».

Suite à la parution de cette lettre dans les DNA, le Directeur de l'aéroport a répondu que cet avion militaire était parti de la base aérienne de Nancy-Ochey pour être exposé à la fête Evaday à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim.

Insouciance ou mépris, à moins que ce ne soit pour dissimuler son impuissance, le directeur de l'aéroport a ajouté dans ses déclarations : « les riverains ont perdu l'habitude de ce genre de vols. C'est fou que, de nos jours, on trouve anormal qu'un avion militaire passe ... Les riverains ont perdu l'habitude des bangs supersoniques et, lorsqu'ils se produisent, cela perturbe tout le monde ».

Les DNA ont jugé utile de mettre un lien vers leur article du 20.11.2017 où des survols de mirage avec passage du mur du son avaient provoqué une panique chez de nombreux habitants en Alsace. La déflagration avait été enregistrée par le réseau de capteurs sismiques national RENASS.

Était-il utile de laisser survoler les habitations par un Mirage à une altitude inférieure à 200 mètres et à plein régime pour la fête de l'aéroport ? Fête animée par des exercices de voltige aérienne et de survols d'avions du vendredi au dimanche, malgré une météo peu clémente. Qu'aurions-nous subi si le ciel avait été dégagé ?

Au-delà de cet événement particulier, il y a lieu de soulever le problème des vols militaires réguliers au-dessus de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim et des villages environnants.

Pourquoi de tels survols très bruyants ont-ils encore lieu au-dessus des zones densément urbanisées de l'agglomération strasbourgeoise alors que la base militaire a fermé le 1<sup>er</sup> septembre 1994 ? Interrogées à plusieurs reprises, les autorités militaires nous répondent qu'il s'agit de vols d'entraînement.

A l'UFNASE, nous estimons que ces survols ne sont d'aucune utilité et relèvent de pratiques d'une autre époque et qu'il serait grand temps que les autorités militaires décident d'y mettre fin.

## Mission ACNUSA sur l'aéroport de Strasbourg-Entzheim

L'ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroporutaires) a décidé de mener une étude sur l'activité de la plateforme de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, et en particulier sur la problématique des vols de nuit. Son auditeur, M. Chaffange, était ancien directeur de l'aéroport de Lyon Saint Exupéry et directeur de l'Aviation Civile Sud-Est, avant d'avoir été membre de l'ACNUSA jusqu'en 2018.

En janvier 2019, M. Chaffange a rencontré certains des acteurs concernés par l'aéroport de Strasbourg-Entzheim : le directeur de l'aéroport, le président du Conseil de surveillance, le directeur de l'aviation civile, le Secrétaire Général de la Préfecture, les maires de Lingolsheim, Entzheim, Duppigheim et Holtzheim, la députée Mme Wonner, les collectivités, sauf le Conseil départemental qui a fait la sourde oreille.

L'UFNASE, rencontrée le 15 janvier, a abordé le problème de l'augmentation du nombre de vols de nuit et des violations du protocole d'accord de 1998. Nous avons demandé la mise en place d'un arrêté ministériel d'exploitation réglementant les vols de nuit, reprenant à minima les horaires de fermeture de l'aéroport tels qu'ils figurent dans le protocole actuel : 0h00 décollages et 0h30 atterrissages jusqu'à 6h00. En acceptant ces horaires, moins restrictifs que la fermeture souhaitée de 23h00 à 6h00, les riverains font une concession importante.

[Un tel arrêté ministériel permettrait enfin d'appliquer des sanctions aux compagnies et aux pilotes qui seraient en infraction et de figer des limites une fois pour toute pour la sérénité des riverains.](#)

Malheureusement la plupart des autres acteurs souhaitent conserver le Protocole actuel, non contraignant, et que la direction de l'aéroport et les actionnaires de la SEA interprètent arbitrairement selon leur intérêt. On peut se douter que le directeur de l'aéroport a dû user de son influence pour favoriser cette option qui lui permet de contourner les règles et d'augmenter les vols de nuit d'année en année.

A l'exception du Maire de Holtzheim, Madame Pia Imbs, favorable à un arrêté d'exploitation protecteur du sommeil des riverains, les autres maires rencontrés préfèrent un protocole d'accord remis au goût du jour.

Devant la réticence d'une majorité des acteurs, l'ACNUSA, pourtant favorable à la mise en place d'un arrêté ministériel portant sur l'exploitation nocturne, ne peut, pour le moment, en demander la rédaction à l'Etat. Dans son rapport déposé le 10 février 2019, M. Chaffange préconise donc les recommandations suivantes :

- 1) *Engager la réflexion pour une « modernisation » du protocole de 1998 en particulier sur le processus de délivrance des dérogations nocturnes exceptionnelles ;*
- 2) *Si cette réflexion ne devait pas aboutir, l'Etat engagerait la procédure pour la mise en place d'un arrêté ministériel de restrictions d'exploitation ;*
- 3) *L'Etat doit participer activement à la recherche d'un accord ;*
- 4) *La concertation pour cet accord doit être menée par le Comité de suivi créé en septembre 2018 et composé de deux maires, deux représentants de l'aéroport et deux représentants de l'UFNASE ;*
- 5) *La concertation doit s'inscrire dans un calendrier précis pour parvenir un accord avant 2020 ;*
- 6) *L'ACNUSA demande formellement à l'Etat de mettre en place cette concertation ou de le faire elle-même si l'Etat le souhaite.*

M. Chaffange préconise néanmoins « après une période d'application du nouveau protocole, de faire enclencher les actions par l'Etat pour élaborer un arrêté ministériel portant des restrictions d'exploitation ». Dans tous les cas, à la demande de tous les acteurs concernés, l'ACNUSA accompagnera la démarche.

L'UFNASE, bien que déçue, participera à la démarche préconisée par l'ACNUSA pour aboutir dans un premier temps à un nouvel accord sur les vols de nuit avec l'objectif d'aboutir à un arrêté d'exploitation dans un deuxième temps, en continuant à solliciter l'ACNUSA pour nous soutenir dans cette démarche.

[L'UFNASE a besoin du soutien des maires pour s'opposer aux velléités de la direction de l'aéroport d'assouplir le protocole. La responsabilité des maires et de leurs représentants siégeant au comité de suivi sera déterminante pour le maintien ou non des horaires actuels du protocole, son élargissement ou non aux vols dits sportifs et pour définir le processus d'attribution des dérogations.](#)

## **Des communes s'engagent pour le respect du Protocole.**

Lors de notre manifestation en septembre 2018 devant l'aéroport, nous avons demandé à toutes les communes proches de l'aéroport ou survolées par les avions, de faire adopter par leur Conseil municipal une délibération demandant à la Direction de l'aéroport de respecter strictement les horaires de fermeture de l'aéroport tels qu'ils sont inscrits dans le protocole d'accord.

Pour le moment, six communes ont adopté cette délibération en l'envoyant à la Préfecture et à la Direction de l'aéroport. Il s'agit de : Bischoffsheim, Duppigheim, Griesheim-près-Molsheim, Holtzheim, Krautergersheim et Schiltigheim.

Nous exprimons aux Maires et aux membres des conseils municipaux concernés nos très sincères remerciements.

Beaucoup de communes n'ont pas adopté notre motion, souvent sous prétexte que le protocole existe et qu'il suffit de le respecter. Certaines, proches de l'aéroport, ne souhaitaient pas se mettre en porte-à-faux avec la direction de l'aéroport. Nous nous étonnons surtout qu'à l'exception de l'opposition municipale à Lingolsheim, les conseillers municipaux d'opposition ou de tendance écologique des autres communes n'aient pas jugé utile de solliciter leur maire.

### **Commission Consultative de l'Environnement**

Le compte-rendu de la CCE du 25 octobre 2018 est disponible sur notre site internet : [www.ufnase.fr](http://www.ufnase.fr)

Pollution de la nappe phréatique par des hydrocarbures ... dix ans de promesses, mais la réponse ne devrait plus tarder !

### **Assemblée Générale de l'UFNASE**

Le 7 juin prochain, à 20h00, l'UFNASE tiendra son assemblée générale à Duppigheim à la salle de la bibliothèque.

La prochaine année sera déterminante pour l'avenir des riverains. Nous comptons sur vos propositions, sur votre soutien pour définir les nouvelles actions à mener. La préservation de votre cadre de vie ne pourra se faire sans votre engagement à nos côtés.

Francis Rohmer

Président de l'UFNASE